

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.12.2024
à 18 heures 30 en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Nicolas TRUPHEME

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, M. Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mme Françoise BOUDIER, Mr Thibaut ELAPHOS, Mme Sandra BOUCHARD, Mme Géraldine COULAUD, Mr Christian BERNARD, Mr Jérôme FOURNIER, Mme Liliane CANDY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Jérôme BONNET

Procurations :

La séance est ouverte à 18 heures 30.

1/ D.E.T.R. 2025 - Pose de leds pour abaissement nocturne

M. le Maire explique qu'il propose de présenter en priorité n°1, la DETR pour la pose de leds pour abaissement nocturne. Le montant HT s'élève à 3 360 €. Il propose de solliciter une DETR à hauteur de 30 % soit 1 008 €.

Adopté à l'unanimité.

2/ Tarification de l'eau et de l'assainissement pour la période du 01.02.2025 au 31.01.2025

M. le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 il faut appliquer de nouvelles redevances dues à l'agence de l'eau. Ainsi la redevance pour la consommation d'eau potable est facturée à 0.43 € HT pour le compte de l'Agence de l'Eau. Voici les prochains tarifs :

- Frais fixes eau par compteur et par foyer : 39 €
- Frais fixe eau pour les compteurs industriels : 40 €
- Prix du m2 jusqu'à 120 m3 eau à usage domestique ou industriel : 0.68 €
- Prix du m2 au-delà de 120 m3 eau à usage domestique ou industriel : 0.40 €
- Prix Assainissement : 12 €
- Prix du m3 jusqu'à 120 m3 : 0.90 €
- Prix du m3 au-delà de 120 m3 : 0.25 €

Adopté à l'unanimité

3/ Fixation du prix des loyers en 2025

M. le Maire explique qu'une hausse de 3.26 % des loyers au 01.01.2025 est appliquée selon l'IRL. Chaque locataire paye également la TEOM en fonction de la surface habitée.

Adopté à l'unanimité

4/ Renouvellement des conventions de mises à disposition d'agents intercommunaux pour le service technique et/ou administratif, du service publicité et de l'ADS

M. le Maire donne lecture des conventions à passer avec la CCSB pour la mise à disposition d'agents communaux, pour le service technique et administratif, le service publicité et l'ADS.

Adopté à l'unanimité

5/ Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % en 2025

M. le Maire explique à l'assemblée la nécessité de voter une autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses votées l'an dernier.

Adopté à l'unanimité

6/ Non-valeurs sur impayés irrecevables des factures d'eau/assainissement

M. le Maire présente à l'assemblée la liste des impayés irrecevables. Il propose de fixer le montant à 1071.65 € et de poursuivre certains impayés qui pourraient être recouverts.

Adopté à l'unanimité

7/ Artificialisation des sols – diagnostic de notre commune mentionné dans le rapport local de suivi.

Monsieur le Maire présente le document en séance pour prise de connaissance.

8/ Questions diverses

A : Une subvention exceptionnelle est votée pour l'APE d'un montant de 160 €.

Adopté à l'unanimité

B : Convention avec la FFRAS – année 2025 –

Comme l'an passé, la commune passe une convention avec la FFRAS afin de permettre aux élèves d'Upaix de bénéficier d'un centre de loisirs durant les vacances scolaires. Le montant s'élève à 4 854.70 €. Le lieu d'accueil est situé au Poët.

Adopté à l'unanimité

C : Décisions modificatives

Afin d'ajuster les écritures de fin d'années, trois décisions modificatives sont prises pour alimenter le chapitre 011 et 16.

Adopté à l'unanimité

Séance close à 19 h 30

Le Maire, Florent MARTIN

